

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 17 Absents : 12
Suffrages exprimés : 23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/02 du 1^{er} mars 2018

D. 2018/02-10 – FINANCES LOCALES – Débat d'orientations budgétaires 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

Absents excusés : ABAD-LAHIRLE Nadine, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, DESCHAMP Lydie, FOISSAC Christian, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BINET Pascale, CALVET Karen, MARTINAZZO Estelle, NESPOLO Florence, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : ABAD-LAHIRLE Nadine à CONSTANS Loïc, DARES Patrick à RECOBRE Pierre, DELLAC Anne-Marie à LABIT Alain, DESCHAMP Lydie à SIGAL Sandrine, FOISSAC Christian à BRUN Dante, RIBOUCHON Thomas à DUPUY Daniel.

Les conseillers ont été convoqués le 23 février 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

SIGAL Sandrine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, et Marie-Brigitte CHOISY, Responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Un rapport de présentation, annexé à la présente, a été fourni aux conseillers municipaux avec les convocations.

Le Conseil municipal confirme, à l'unanimité, que le débat d'orientations budgétaires s'est bien tenu ce jour en séance publique.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 02 mars 2018
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

